

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2021**

### **Convocation du 2 décembre 2021**

Présents : Bruno COASSY, Daniel PRUD'HOMME, Bernard GAGNAIRE, André RABUT, Sandrine RONDEPIERRE, Maryse REY, David QUERAT, Serge GUEDON, Sabine MILLET, Nathalie MATTANA, Solange MAUGE.

Excusées : Bernard GAGNAIRE, André RABUT

Secrétaire de séance : Sandrine RONDEPIERRE

Approbation du compte rendu de la réunion du 8 octobre 2021

#### **1 -Délibération modification des statuts de la CCFE :**

Considérant la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est afin de prendre en compte d'une part les conséquences induites et découlant des dispositions législatives et réglementaires et d'autre part le choix des élus communautaires, il est donc nécessaire de retirer des statuts à la rubrique compétences facultatives la compétence SPANC.

Afin de rendre un service homogène sur l'ensemble de son territoire et dans une préoccupation de rationalisation des moyens, les élus de la CCFE ont décidé de transférer la compétence Assainissement Non Collectif, exercée au titre de ses compétences facultatives, au SIMA Coise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que chacun des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes de Forez-Est doit se prononcer dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération actant la fixation de ses statuts à savoir le 3 novembre 2021.

Approbation à l'unanimité.

#### **2 – Transfert de compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

Le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement devra être effectif au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. En 2019, les élus de la CCFE ont décidé de saisir l'opportunité de ce délai pour anticiper et préparer, en partenariat avec les communes et les syndicats, cette prise de compétence. Comme cela a été présenté en Conseil des Maires, le 1<sup>er</sup> décembre, il est primordial, en tant que maîtres d'ouvrage, que l'exploitation de nos services eau et assainissement continue d'être réalisée quotidiennement et que les travaux prévus ou en réflexion, soient réalisés ou engagés.

Dans le cadre d'un partenariat avec les communes et toujours avec cet objectif de préparation du transfert dans un souci de continuité de service à l'utilisateur, la communauté de communes souhaite être associée aux projets en cours ou à venir et peut si besoin, nous accompagner dans nos démarches et/ou réflexions.

La présentation en Conseil des Maires et bureau communautaire (01/12/2020) du principe d'une charte partenariale en matière d'eau et d'assainissement entre les communes/syndicats et la CCFE, a trouvé un écho favorable. L'objectif est bien de se positionner dans une démarche progressive et développer un travail collaboratif entre les maîtres d'ouvrage et la CCFE pour construire la future compétence intercommunale sur la base de pratiques les plus harmonisées possibles.

Cette harmonisation nécessite pour notre commune la révision régulière du prix de la redevance assainissement afin de se rapprocher le plus possible du coût réel du service et éviter une marche trop importante lors du transfert. Aussi il est proposé pour 2022 d'augmenter pour 2022 la redevance assainissement comme suit :

Tarif forfaitaire pour les abonnés ayant une consommation inférieure ou égale à 21 m3  
27,30 € HT

Au-delà la facturation s'effectuera en multipliant la consommation par un prix au m3 établi à  
1,30 € HT

Adoption à l'unanimité.

### **3 – Projet de parc éolien Monts d'Éole :**

Suite à la mise à enquête de la demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'un parc éolien sur le territoire des communes de Machézal, St-Cyr-de-Valorges dans la Loire et Joux dans le Rhône, le territoire de la commune de Sainte-Agathe-en-Donzy se trouvant dans un rayon de 6 km prévu à l'article 4 de l'arrêté inter-préfectoral portant ouverture de l'enquête et conformément au Code de l'environnement, le conseil municipal doit être saisi pour avis, la délibération doit être prise au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Le conseil municipal se prononce contre le projet :

Voix contre : 7

Abstention : 1

Voix pour : 1

### **4 – Proposition d'acquisition d'un défibrillateur :**

Conformément à l'obligation d'équiper de défibrillateur les établissements recevant du public, une proposition de commande groupée a été effectuée par la communauté de communes. Une offre a été reçue. Compte tenu des coûts annoncés comprenant l'acquisition, la maintenance, soit environ 600 € annuel il est décidé d'engager une réflexion plus approfondie sur le sujet. (Législation, prix)

### **5 – Point avancement travaux salle des fêtes et église :**

L'entreprise Fermetures PROST a effectué la pose des fenêtres et des portes de la salle des fêtes, quelques finitions restent à réaliser, ainsi que la pose des volets roulants et les 2 fenêtres du logement de la Mairie. Les travaux de l'église qui devaient démarrer semaines 47-48 n'ont toujours pas débuté.

### **6– Demande de subvention « 48h de la Création » :**

Le Musée de la cravate et du textile de Panissières et le Musée du tissage et de la soierie de Bussières organisent « Les 48h de la création en terre de tisseurs » du 31 mars au 3 avril 2022. La 4<sup>e</sup> édition de cet événement de grande ampleur a pour but de valoriser l'histoire et le patrimoine industriel local ainsi que l'activité textile actuelle via :

- un marché textile
- un concours de création ouvert aux professionnels
- un défilé-spectacle suivi de la remise des prix du concours
- le projet « Au fil de Forez-Est »
- des expositions et animations dans les deux musées

Les 48h de la création mettent en lumière le savoir-faire textile d'excellence grâce à un partenariat fort avec les entreprises du territoire et les créateurs professionnels de la région. Afin de promouvoir le label « Terre de tisseurs, terre d'excellence », les musées souhaitent créer un prix Terre de tisseurs pour le concours de création. D'un montant de 1200€, il sera remis à l'équipe arrivée en 2<sup>e</sup> position lors de la remise des prix au cours du défilé-spectacle (dimanche 3 avril à Montchal).

Une subvention de 60 € par communes au nombre de 21, situées sur le périmètre de Terre de Tisseurs est sollicitée.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette subvention

La commune décide également de s'inscrire dans la dynamique de valorisation des savoir-faire, initiée dans la cadre des « 48h de la Création » dont la titre est "Au fil de Forez-Est" et la thématique est la route de la soie, avec la confection d'un étendard représentant ladite route.

#### **7- Programme chaudières granulés bois :**

Pour financer le projet de changement des chaudières fioul des habitations de la rue du Clocher et de la rue de Promondon, 4 dossiers de demande de subvention ont été déposés. A ce jour 3 dossiers ont obtenus un avis favorable, le dispositif RENOLUTION, le dispositif Prime Chaleur Avenir (les 2 par l'intermédiaire du Siel) et les Certificats Economie d'Energie (par la CCFE) soit un total de 17 589 € représentant environ 50 % du coût HT des travaux. Le dossier déposé auprès de la région ne devrait pas aboutir, cette ligne de subvention étant pour l'heure gelée. Nous attendons des informations formelles de la part des élus régionaux.

Afin de conserver le bénéfice de subvention nous devons engager les travaux (passer la commande) avant le 31 décembre. Le conseil municipal décide de s'engager tout en conservant la possibilité auprès de notre installateur de nous rétracter avant fin janvier, ce laps de temps nous permettant d'obtenir la réponse de la région et de nous prononcer définitivement sur ce programme.

#### **8 – Point budgétaire :**

A ce jour les dépenses et recettes réalisées sont les suivantes :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses votées	Dépenses réalisées	Dépenses votées	Dépenses réalisées
134 000	70 838	111432	43137
Recettes votées	Recettes réalisées	Recettes votées	Recettes réalisées
134000	101787	111432	30769